

27 juin 2022

Après le logo de la FNEC, le site internet [fnec.fr](http://fnec.fr) fait peau neuve !

Après avoir dévoilé son nouveau logo en avril 2022, la FNEC vous présente son tout nouveau site [www.fnec.fr](http://www.fnec.fr) après plusieurs mois de développement et de création.



Une première étape dans la modernisation de l'identité visuelle de la FNEC avait été franchie avec le nouveau logo de la FNEC dévoilé à l'occasion de l'assemblée générale en avril 2022. Un logo ancré dans l'histoire de la FNEC par ses couleurs et sa typographie, affichant pour autant très clairement son attache caprine par l'ajout d'une tête de chèvre de couleur verte.

Concernant le nouveau site internet [fnec.fr](http://fnec.fr), plusieurs enjeux ont orienté ce projet de modernisation :

- Mise en avant des dernières actualités de la FNEC
- Identification des différents dossiers laitiers, fermiers et viande travaillés à la FNEC
- Adaptation du site quel que soit l'accès (ordinateur, smartphone et tablette)
- Mise en avant de l'activité de formation



Pour cela, la FNEC mise sur un site à double entrée avec d'une part un menu « institutionnel » en bleu, et d'autre part avec un menu thématique (production de lait, viande caprine, réglementation fermière, bien-être animal, environnement, ...).

Par ailleurs, une FAQ (Foire aux Questions) a été ajoutée, qui s'enrichira au fur et à mesure des demandes, permettant aux candidats à l'installation notamment, ou à toute personne intéressée par la filière caprine de trouver les réponses à leurs questions.

Enfin, une newsletter sera lancée à la rentrée de septembre en remplacement de la « Note Quinzo », les éleveurs et partenaires de la filière caprine sont invités à [s'inscrire directement sur le site](#).

**Ce nouveau site est l'aboutissement d'une réflexion menée au sein de la FNEC sur la communication et la circulation de l'information. Ce nouveau site internet permettra donc de renforcer la visibilité de notre fédération, de ses actions, ses acquis et de ses positions, au service d'une meilleure défense des éleveurs de chèvres adhérents.**

\*\*\*

Retrouvez également la FNEC sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [LinkedIn](#).

